

République Française**N°2023-184****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
1ER JANVIER 2024**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVELETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR À MICHEL PONTE, HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 17 NOV. 2023

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi en matière de gestion pluriannuelle des crédits, la réglementation prévoit l'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, elle permet également la définition et le vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Aussi, il est proposé d'approuver le passage à la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal.

Le 11 septembre dernier, le Chef du service comptable – Responsable du SGC de Draguignan a émis un avis favorable pour adopter la nomenclature au 1^{er} janvier 2024. Le document est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Approuve le passage à la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **17 NOV. 2023**

ID : 083-218300507-20231115-2023_184-DE

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE DRAGUIGNAN
95 TRAVERSE JACQUES BREL
83008 DRAGUIGNAN CEDEX
TÉLÉPHONE 04 94 50 52 99
MÉL : SGC.DRAGUIGNAN@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Luc TIXIER
Téléphone : 04 94 50 52 97
luc.tixier@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE

83 300 DRAGUIGNAN

Draguignan, le 11 septembre 2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57; votre demande du 11 septembre 2023

Monsieur le Maire,

Par courriel cité en référence, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour votre Commune de Draguignan.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre collectivité et ses budgets éventuels annexes éligibles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants (*à adapter en fonction des circonstances*) :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57 et nécessite dès lors son apurement dans des conditions précises ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service Comptable
Responsable du SGC de Draguignan

Luc TIXIER



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_184
Objet :	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_184-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_184-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-184.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_184-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 184-1 FINANCES - ANNEXE_delib_passageM57.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_184-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	101.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 10h15min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 10h15min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 10h15min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 10h15min41s	Reçu par le MI le 2023-11-17